



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transport des patients en Ehpad

Question écrite n° 37142

Texte de la question

M. Stéphane Trompille alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur la non-prise en charge par l'assurance maladie des frais de transport des résidents en Ehpad afin d'effectuer des soins courants. Les résidents en Ehpad peuvent nécessiter des consultations pour les soins courants (ophtalmologue, dentiste, prothésiste ou autres médecins spécialistes). Leur autonomie étant très limitée, leur transport nécessite une prise en charge par un transport médicalisé adapté. Ceci entraîne un coût notable pour leur famille car l'assurance maladie ne prend pas à en charge ces trajets vu qu'ils ne justifient pas d'une pathologie prise en charge à 100 %. Pourtant ces soins sont indispensables pour ces personnes. Aussi, il lui demande quelles actions le Gouvernement compte mener pour répondre à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Trompille](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37142

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2199

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)